

## Décision n° D2021\_054

**Le président du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber directeur général des services,

Vu le marché n°20189300002149 notifié le 27 janvier 2018 à la société Éveil Production,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 septembre 2021,

**décide**



**- DE CONCLURE avec la société Éveil Production un avenant n°1 au marché n°20189300002149 d'assistance pour la réalisation d'animations dans les parcs départementaux, lot 2 : conception et organisation d'actions culturelles et de loisirs dans les parcs départementaux, augmentant le montant maximum de 100 000 euros HT afin de majorer le montant maximum du marché initial à 1 650 000 euros HT soit une augmentation de 10 % ;**

**- DE SIGNER ledit avenant, dont projet ci-annexé, au nom et pour le compte du Département.**

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 19/10/2021

Reçu en préfecture le 19/10/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211019-D2021\_054-AR